

**Carrousel explicatif réalisé en avril
2026 (donc avant re-changement
en octobre 2026)**



CPF

Nouvelles règles !



1500 €

Plafond de financement par formation



150 €

Reste à charge

⚠ On ré-ca-pi-tule les
nouvelles règles d'utilisation du
financement par CPF

@mwebformation



Financement possible
= TOTAL formation – reste à charge

si solde suffisant sur votre Compte Personnel de Formation

Reste à charge = 103,20 €

sauf pour les demandeurs d'emploi : 0€

(reste à charge mis en place en mai 2024, revalorisé chaque année)

Financement = 1.500 € MAXIMUM
par formation

plafond appliqué pour chaque formation suivie

+ reste à charge de 150 € minimum

sauf pour les demandeurs d'emploi : 0€



Un plafond désormais fixé !



Le financement CPF
est désormais
plafonné à

1500 €

par formation

concernant les
formations certifiantes,
dont les certifications
sont reconnues par RS

Même si votre solde est supérieur

Mesure prévue par la loi de finances 2026
et mise en place par décret le 24 février avec
mise en application dès le 26 février 2026

Participation obligatoire par formation



Un reste à charge
minimum de

150 €

**Même si le tarif de votre
formation ne dépasse pas
1500€**

Exception : pas de reste à charge
obligatoire pour les demandeurs
d'emploi, dans la limite de 1500€/formation.
Un abondement peut être demandé auprès
de France Travail, selon votre situation



Mesure prévue par la loi de finances 2026 et
mise en place par décret le 1er avril (si-si!)
avec mise en application dès le 2 avril 2026

Exemples simples

Vous avez 4.000 € sur votre CPF

Vous choisissez une formation à 2.000 €

Prise en charge CPF : 1.500 €

Vous payez vous-même : 500 €

Dépassement du plafond (1.500€)
donc vous payez 500 €, dont les 150 €
de reste à charge obligatoire



Vous avez 4.000 € sur votre CPF

Vous choisissez une formation à 1.500 €

Prise en charge CPF : 1.350 €

Vous payez vous-même : 150 €

Vous n'atteignez pas le
plafond de 1.500 €, cependant
vous devez payer le minimum de
reste à charge, soit 150 €.



Les solutions

Des solutions existent !



Investir dans son avenir pro

même si cela représente un coût...



**Demander une participation
à son employeur**

selon votre situation et son accord.



**Demander une participation
à France Travail**

si vous êtes inscrit à France Travail et si accepté



**Choisir des formations
adaptées à son budget**

en formats courts, groupes, accompagnement ciblé...

Se former grâce au CPF reste possible...
avec les bonnes options et le bon centre de formation !





On en parle ?

Ces nouvelles règles vous **freinent** ?

Ou vous avez déjà trouvé des **solutions** ?

Vous avez des questions ?
N'hésitez pas à en échanger
avec votre organisme de
formation préféré !

**Partagez
votre expérience
en commentaire**